

ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- 1 Navette ferroviaire de Deux-Montagnes jusqu'à la gare de Bois-Franc (±25 min)
- 2 Navette 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu (±15 min) (détails au verso)
- 3 Correspondance entre les différents modes de transport (±15 min)
- 4 Métro de la station Côte-Vertu à la station Bonaventure (±25 min)



OPTIONS DE DÉPLACEMENT SERVICE BONIFIÉ

- Ligne 8 de Saint-Eustache à la station Montmorency¹ (±40 min)
 - Ligne 9 de Saint-Jérôme à la station Montmorency¹ (±1 h 30 min)
 - Ligne 59 de Blainville à la station Montmorency¹ (±50 min)
- } +30 min entre Montmorency¹ et Bonaventure

OPTION DE NAVETTE EXPRESS PAR BUS HORS POINTE ET FINS DE SEMAINE

- Navette 404 de Deux-Montagnes jusqu'au terminus Centre-ville (±1 h 05 min entre 5 h et 6 h 45) (±50 min entre 9 h et 15 h 30 et entre 18 h 45 et 0 h 15)

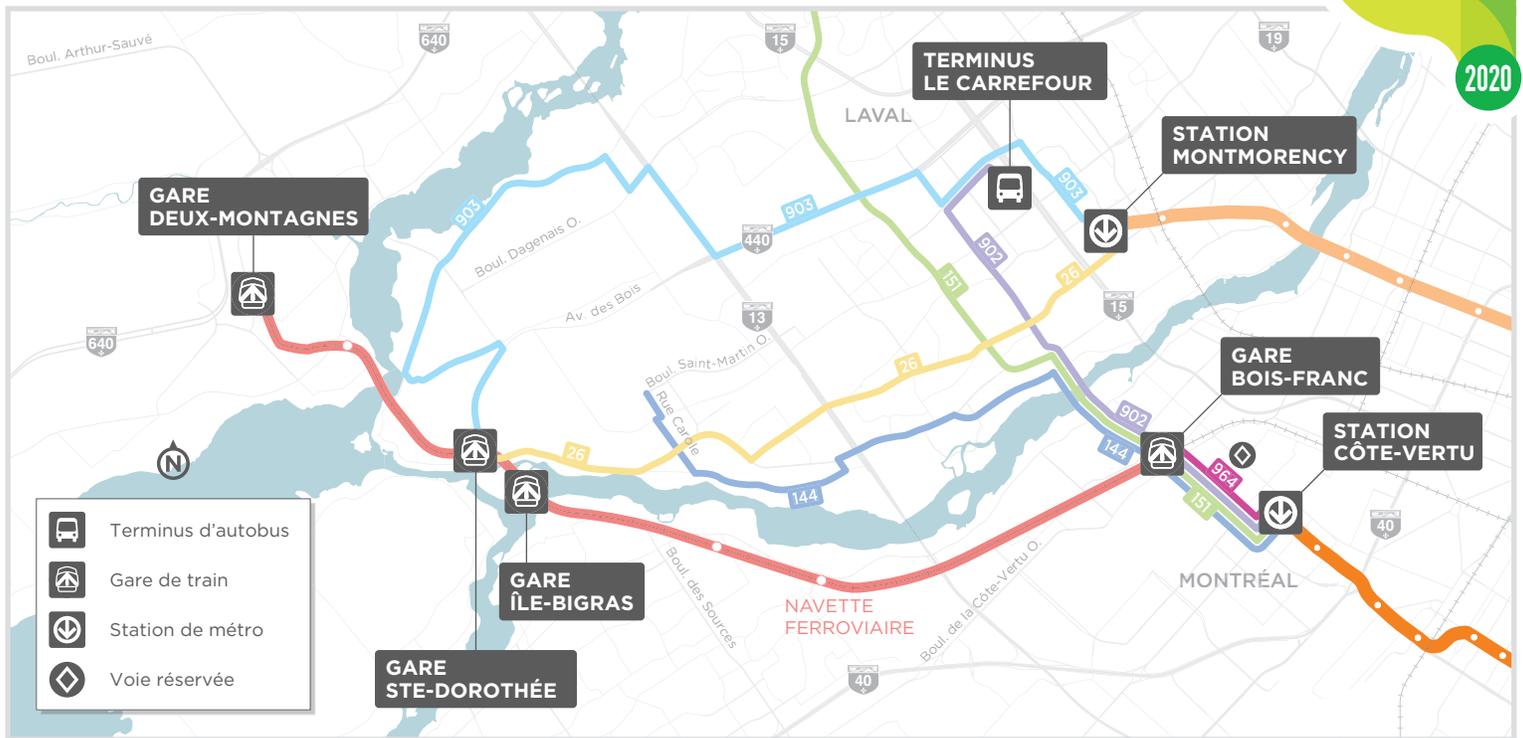
OPTION DE NAVETTE EXPRESS PAR BUS HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- Navette 405 entre les gares Deux-Montagnes et Sainte-Thérèse
 - Quatre départs dans chaque direction aux heures de pointe du matin;
 - Quatre départs dans chaque direction aux heures de pointe de l'après-midi.

1- La ligne orange, entre les stations Montmorency et Berri-UQAM, est très achalandée. Les usagers sont invités à privilégier les autres options.

NAVETTE 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu

- Service en semaine de 5 h 30 à 0 h 45
- Parcours d'une durée d'environ 15 minutes
- Synchronisation avec les départs et arrivées de la navette ferroviaire
- Circulation sur voies réservées sur la rue Grenet durant les heures de pointe
- Service avec des feux prioritaires implantés sur la rue Grenet
- Nouveau quai à la gare Bois-Franc permettant l'embarquement des usagers en simultané dans 3 bus et par toutes les portes



ITINÉRAIRE PRIVILÉGIÉ



HEURES DE POINTE (EN SEMAINE)

- 1 **Navette ferroviaire** de la gare Sainte-Dorothée ou Île-Bigras à la gare de Bois-Franc (±15 min)
- 2 **Navette 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu** (±15 min) (détails au verso)
- 3 **Correspondance** entre les différents modes de transport (±15 min)
- 4 **Métro** de la station Côte-Vertu à la station Bonaventure (±25 min)



OPTIONS DE DÉPLACEMENT



SERVICE BONIFIÉ¹

Vers la station Côte-Vertu

- Ligne **144** de Sainte-Dorothée à la station Côte-Vertu (±45 min)
- Ligne **151** de Sainte-Rose à la station Côte-Vertu (±55 min)
- Ligne **902** entre le terminus Le Carrefour et la station Côte-Vertu (±40 min)

+25 min
entre Côte-Vertu et Bonaventure

Vers la station Montmorency

- Ligne **26** de la gare Sainte-Dorothée à la station Montmorency² (±40 min)
- Ligne **903** de la gare Sainte-Dorothée à la station Montmorency² (±55 min)

+30 min
entre Montmorency² et Bonaventure

MAINTIEN DU SERVICE



HORS POINTE ET FINS DE SEMAINE

- Ligne **26** de la gare Sainte-Dorothée au terminus Montmorency² (±30 min)
- Ligne **903** de la gare Sainte-Dorothée au terminus Montmorency² (±50 min)
- Ligne de taxi collectif **T26** avec correspondance avec la ligne **26** (±35 min)

+30 min
entre Montmorency² et Bonaventure

1- Ajouts de quelques départs sur certaines lignes du réseau STL selon les besoins en mobilité des usagers.

2- La ligne orange, entre les stations Montmorency et Berri-UQAM, est très achalandée. Les usagers sont invités à privilégier les autres options.

NAVETTE 964 - Trainbus Bois-Franc/Côte-Vertu

- Service en semaine de 5 h 30 à 0 h 45
- Parcours d'une durée d'environ 15 minutes
- Synchronisation avec les départs et arrivées de la navette ferroviaire
- Circulation sur voies réservées sur la rue Grenet durant les heures de pointe
- Service avec des feux prioritaires implantés sur la rue Grenet
- Nouveau quai à la gare Bois-Franc permettant l'embarquement des usagers en simultané dans 3 bus et par toutes les portes



Ces mesures s'adressent aux usagers de la ligne exo6 Deux-Montagnes qui étaient inscrits à la mesure 2018-2019 en date du 8 septembre 2019

Ligne Deux-Montagnes	Mesure tarifaire 2020	Action à poser	Titre
Usager inscrit à la mesure tarifaire avant le 10 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> → 5 mois gratuits de janvier à mai 2020 → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué 	Aucune action	<ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6 À compter du 30 mars 2020, ces titres seront valides à bord des navettes ferroviaire et 964. Utilisez-les à bord de la navette 404 dès le 11 janvier 2020
Usager inscrit à la mesure tarifaire entre le 11 décembre 2019 et le 10 juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> → 5 mois¹ gratuits consécutifs Dès le 11 juillet 2020, et ce, jusqu'au 11 novembre 2020, le nombre de mois gratuits diminuera à raison d'un par mois Exemple : une inscription le 11 septembre = 2 mois gratuits → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué 	S'inscrire ou modifier son abonnement actuel OPUS+ ou OPUS+ entreprise sur le site Web d'exo	<ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6 À compter du 30 mars 2020, ces titres seront valides à bord des navettes ferroviaire et 964. Utilisez-les à bord de la navette 404 dès le 11 janvier 2020
Usager non inscrit à un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction tarifaire allant jusqu'à 30 % sur un titre TRAIN ou TRAM → Prix minimal fixé à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) → Offre disponible pour les mois de janvier, de février et de mars 2020 exclusivement 	Communiquer avec : <ul style="list-style-type: none"> - exo : 1 888 702-8726 - STL : 450 688-6520 	→ TRAIN ou TRAM
Usager qui a résilié son abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise	<ul style="list-style-type: none"> → Possibilité de réactiver son abonnement avec un titre MTLREM ou TRAMREM (selon l'admissibilité) et de bénéficier de 5 mois gratuits consécutifs → Pour les mois suivants, un titre mensuel à 86,50 \$ (tarif ordinaire) ou à 52,00 \$ (tarifs étudiant ou réduit) sera appliqué 	Communiquer avec exo au 1 888 702-8726	<ul style="list-style-type: none"> → MTLREM* → TRAMREM zones 3, 5 et 6 À compter du 30 mars 2020, ces titres seront valides à bord des navettes ferroviaire et 964. Utilisez-les à bord de la navette 404 dès le 11 janvier 2020

* Permet de voyager sur la ligne de train de Deux-Montagnes uniquement ainsi que sur le réseau de bus et de métro de l'île de Montréal.
 1 - À compter de l'adhésion à la mesure tarifaire (par l'entremise d'un abonnement OPUS+ ou OPUS+ entreprise).